

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2818

AMENDEMENT

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Lahais, M. Amirshahi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	20 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	20 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à engager la création d'un musée national dédié à l'histoire des colonisations.

Sur l'ensemble des musées que compte le territoire français, aucun n'aborde de façon exclusive l'histoire des colonisations, pourtant essentielle car partie intégrante de l'histoire de notre pays.

Cette dernière reste un sujet tabou au cœur de notre République. Pourtant, les colonisations ne sont pas un chapitre clos de l'histoire. Ainsi, nous avons besoin de faire face à notre passé, de le connaître et de le comprendre, pour mieux construire l'avenir de notre nation. Cet exercice mémoriel est capital pour comprendre comment la France s'est construite, y compris à travers les épisodes récents de la décolonisation, et d'analyser la relation entre ce contexte historique et le racisme présent dans notre société.

Ce musée serait un pas historique appelé par nombre d'historiens et historiennes, chercheurs, universitaires, spécialistes des questions de la colonisation et de ses conséquences. Nous nous inscrivons pleinement dans cette volonté pour demander un tel lieu de savoir et de culture, comme il en existe déjà chez nos voisins, ex-puissances coloniales : en Angleterre, en Belgique, en Allemagne.

La création de ce lieu d'histoire est également défendu par des femmes et des hommes politiques élus de la Nation. En effet, cet amendement est tiré de la recommandation n°6 du rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur l'émergence et l'évolution des différentes formes de racisme et les réponses à y apporter, de Caroline Abadie et Robin Reda.

La France doit continuer de remplir son devoir de mémoire et de réparation. C'est en ce sens que Jacques Chirac, en 1999, a reconnu la responsabilité de la France dans la déportation de Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est en ce sens qu'a été promulgué en 2001 la loi Taubira sur la reconnaissance de la traite négrière transatlantique et l'esclavage comme crimes contre

l'humanité. C'est en ce sens qu'en 2012, François Hollande a reconnu la responsabilité de la France dans le massacre d'Algériennes et d'Algériens pendant la période coloniale. C'est en ce sens qu'a été inauguré, en 2012, le mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes ou encore la Fondation pour la mémoire de l'esclavage en 2019. C'est en ce sens que le Président Macron a demandé, en 2020, une commission sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie.

Il est urgent désormais de construire en France ce lieu d'histoire, de savoir, de pédagogie, de transmission, de culture et de débat. C'est une condition impérieuse pour que nous vivions ensemble de manière sereine et apaisée. L'éducation civique ne pourra porter tous ses fruits que si elle s'accompagne d'une réécriture scientifique du récit national.

L'action 01 Monuments historiques et patrimoine monumental du programme 175 Patrimoines est abondée de 20 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Ces crédits sont prélevés sur l'action 02 Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle du programme 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.